



Assemblée générale

Distr. limitée
11 septembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 126 h) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Belize et Guyana : projet de résolution

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Brésil, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Danemark, Dominique, Équateur, Estonie, Grèce, Grenade, Guinée équatoriale, Haïti, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Maldives, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nicaragua, Norvège, Panama, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Singapour, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe

